

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET

Arrêté n° **35** en date du **18 SEP. 2024**

OBJET : Nomination de la Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs suppléante

VU La loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social, et fiscal ;

VU Le code des relations entre le public et l'administration ;

VU L'arrêté n°29 en date du 03 avril 2019 ;

SUR La proposition de M. le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours du LOIRET,

ARRETE

Article 1er Les Personnes Responsables de l'Accès aux documents administratifs sont :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
▪ Mme Kattalin de Guglielmi	▪ Mme Joséphine THIBAUT

Article 2 : M. le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours du LOIRET est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du LOIRET.

Article 3 : L'arrêté susvisé en date du 03 avril 2019 est abrogé.

Fait à Orléans, le

18 SEP. 2024

Le Président,


Marc GAUDET